

Next Edge AHL Fund

États financiers annuels audités – 2018
Au 31 décembre 2018 et pour l'exercice clos à cette date



NEXTEEDGE
CAPITAL

Next Edge AHL Fund
États financiers annuels
31 décembre 2018

Table des matières

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière.....	2
Rapport de l'auditeur indépendant	3
États de la situation financière.....	5
États du résultat global	7
États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	9
Tableaux des flux de trésorerie	11
Inventaire du portefeuille	12
Notes des états financiers	15
Renseignements généraux.....	31

Next Edge AHL Fund

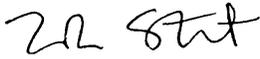
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

Next Edge Capital Corp. (le «gestionnaire») est responsable des états financiers ci-joints de Next Edge AHL Fund (le «Fonds») et de toute l'information contenue dans le présent rapport. Les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration de Next Edge Capital Corp. à titre de gestionnaire et fiduciaire. Ils ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière et, le cas échéant, reflètent les jugements et les meilleures estimations de la direction.

La direction a mis en place des systèmes de contrôle interne afin de fournir l'assurance que les actifs sont protégés contre toute perte ou utilisation non autorisée et de produire des livres comptables fiables pour la préparation de l'information financière. Les systèmes de contrôle interne permettent à la direction de s'acquitter de ses responsabilités en matière d'intégrité des états financiers.

Le gestionnaire reconnaît qu'il est responsable de gérer les activités du Fonds dans le meilleur intérêt des porteurs de parts.

Respectueusement,



Toreigh N. Stuart
Chef de la direction



David Scobie
Chef de l'exploitation

Next Edge Capital Corp.
Le 29 mars 2019

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux porteurs de parts de
Next Edge AHL Fund (le «Fonds»)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2018 et 2017, et les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2018 et 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière («IFRS»).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 29 mars 2019

Next Edge AHL Fund
États de la situation financière

Aux 31 décembre	Notes	2018	2017
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie		22 060 405	30 227 756
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net			
Placement dans le fonds sous-jacent	4, 7	16 154 880	23 024 856
Souscriptions à recevoir		-	56 000
		38 215 285	53 308 612
PASSIF			
Passifs courants			
	9		
Rachats à payer		1 348 528	224 789
Frais de gestion à payer		27 540	2 193
TVH à payer		6 422	4 046
Charges à payer		46 775	1 781
		1 429 265	232 809
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		36 786 020	53 075 803
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie	10		
Catégorie A		13 009 657	18 213 427
Catégorie B		1 682 035	2 831 524
Catégorie C		1 007 645	1 659 036
Catégorie F		10 757 313	14 092 543
Catégorie G		314 248	441 955
Catégorie H		1 637 490	3 608 340
Catégorie J		1 711 248	2 521 699
Catégorie K		238 229	348 781
Catégorie L		620 060	714 979
Catégorie M		5 808 095	8 643 519
		36 786 020	53 075 803

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Next Edge AHL Fund
États de la situation financière (suite)

Aux 31 décembre	2018	2017
Nombre de parts rachetables en circulation par catégorie		
Catégorie A	1 341 183	1 794 336
Catégorie B	173 938	279 479
Catégorie C	104 267	163 771
Catégorie F	981 759	1 245 134
Catégorie G	35 794	48 074
Catégorie H	144 129	310 848
Catégorie J	184 055	264 715
Catégorie K	24 378	35 234
Catégorie L	53 392	59 404
Catégorie M	465 408	677 588
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part		
Catégorie A	9,70	10,15
Catégorie B	9,67	10,13
Catégorie C	9,66	10,13
Catégorie F	10,96	11,32
Catégorie G	8,78	9,19
Catégorie H	11,36	11,61
Catégorie J	9,30	9,53
Catégorie K	9,77	9,90
Catégorie L	11,61	12,04
Catégorie M	12,48	12,76

Approuvé par Next Edge Capital Corp.



Toreigh N. Stuart
Chef de la direction



David Scobie
Chef de l'exploitation

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Next Edge AHL Fund

États du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre	Notes	2018	2017
Produits			
Revenu d'intérêts aux fins de distribution		347 720	421 201
Autres variations de la juste valeur des placements			
Perte nette réalisée		(466 194)	(1 521 602)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements		(990 356)	4 770 353
Total des produits (pertes)		(1 108 830)	3 669 952
Charges			
Frais de gestion	13	609 242	850 732
Charges d'exploitation générales	12,13	143 884	305 547
Coûts de la communication de l'information aux porteurs de parts		36 438	37 069
Honoraires d'audit		45 115	39 790
Honoraires juridiques		73 048	61 757
Honoraires du comité d'examen indépendant		25 432	30 524
Taxe de vente harmonisée	13	78 713	132 049
Droits de garde		12 481	10 746
Coûts de transaction		1 137	1 687
Total des charges		1 025 490	1 469 901
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		(2 134 320)	2 200 051

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Next Edge AHL Fund
États du résultat global (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie		
Catégorie A	(899 757)	632 134
Catégorie B	(134 198)	83 329
Catégorie C	(58 219)	53 781
Catégorie F	(541 625)	635 094
Catégorie G	(20 452)	16 264
Catégorie H	(128 977)	199 989
Catégorie J	(62 719)	58 402
Catégorie K	(6 036)	11 100
Catégorie L	(25 274)	18 847
Catégorie M	(257 063)	491 111
	(2 134 320)	2 200 051
Nombre moyen de parts en circulation		
Catégorie A	1 609 421	2 080 036
Catégorie B	229 933	447 489
Catégorie C	119 644	252 188
Catégorie F	1 143 513	1 303 922
Catégorie G	40 075	64 690
Catégorie H	220 913	316 793
Catégorie J	221 399	364 249
Catégorie K	29 679	55 585
Catégorie L	56 584	77 893
Catégorie M	576 798	740 344
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part		
Catégorie A	(0,56)	0,30
Catégorie B	(0,58)	0,19
Catégorie C	(0,49)	0,21
Catégorie F	(0,47)	0,49
Catégorie G	(0,51)	0,25
Catégorie H	(0,58)	0,63
Catégorie J	(0,28)	0,16
Catégorie K	(0,20)	0,20
Catégorie L	(0,45)	0,24
Catégorie M	(0,45)	0,66

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Next Edge AHL Fund

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour les exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Catégorie A		
Au début de l'exercice	18 213 427	27 045 401
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	(899 757)	632 134
Produit de l'émission de parts	1 981 392	1 959 643
Contrepartie versée pour le rachat de parts	(6 285 405)	(11 423 751)
À la fin de l'exercice	13 009 657	18 213 427
Catégorie B		
Au début de l'exercice	2 831 524	5 859 889
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	(134 198)	83 329
Contrepartie versée pour le rachat de parts	(1 015 291)	(3 111 694)
À la fin de l'exercice	1 682 035	2 831 524
Catégorie C		
Au début de l'exercice	1 659 036	3 263 920
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	(58 219)	53 781
Contrepartie versée pour le rachat de parts	(593 172)	(1 658 665)
À la fin de l'exercice	1 007 645	1 659 036
Catégorie F		
Au début de l'exercice	14 092 543	15 928 754
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	(541 625)	635 094
Produit de l'émission de parts	1 971 933	2 620 066
Contrepartie versée pour le rachat de parts	(4 765 538)	(5 091 371)
À la fin de l'exercice	10 757 313	14 092 543
Catégorie G		
Au début de l'exercice	441 955	708 398
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	(20 452)	16 264
Contrepartie versée pour le rachat de parts	(107 255)	(282 707)
À la fin de l'exercice	314 248	441 955

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Next Edge AHL Fund

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Catégorie H		
Au début de l'exercice	3 608 340	3 562 642
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	(128 977)	199 989
Produit de l'émission de parts	-	6 229
Contrepartie versée pour le rachat de parts	(1 841 873)	(160 520)
À la fin de l'exercice	1 637 490	3 608 340
Catégorie J		
Au début de l'exercice	2 521 699	4 698 441
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	(62 719)	58 402
Contrepartie versée pour le rachat de parts	(747 732)	(2 235 144)
À la fin de l'exercice	1 711 248	2 521 699
Catégorie K		
Au début de l'exercice	348 781	778 218
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	(6 036)	11 100
Produit de l'émission de parts	13 880	-
Contrepartie versée pour le rachat de parts	(118 396)	(440 537)
À la fin de l'exercice	238 229	348 781
Catégorie L		
Au début de l'exercice	714 979	1 057 676
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	(25 274)	18 847
Produit de l'émission de parts	19 786	28 070
Contrepartie versée pour le rachat de parts	(89 431)	(389 614)
À la fin de l'exercice	620 060	714 979
Catégorie M		
Au début de l'exercice	8 643 519	9 959 783
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	(257 063)	491 111
Produit de l'émission de parts	195 098	848 024
Contrepartie versée pour le rachat de parts	(2 773 459)	(2 655 399)
À la fin de l'exercice	5 808 095	8 643 519

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Next Edge AHL Fund
Tableaux des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(2 134 320)	2 200 051
Ajustements afin de rapprocher la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts et les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation		
Produit de la vente de placements	15 559 422	20 378 560
Achat de placements	(10 145 996)	(16 124 016)
Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements	990 356	(4 770 353)
Perte nette réalisée sur les placements	466 194	1 521 602
Augmentation (diminution) des autres crédateurs et des charges à payer	72 717	(168 671)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	4 808 373	3 037 173
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables	4 238 089	5 469 032
Montant versé au rachat de parts rachetables	(17 213 813)	(28 485 851)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(12 975 724)	(23 016 819)
Diminution nette de la trésorerie	(8 167 351)	(19 979 646)
Trésorerie au début de l'exercice	30 227 756	50 207 402
Trésorerie à la fin de l'exercice	22 060 405	30 227 756
La trésorerie comprend :		
Fonds en banque	22 060 405	30 227 756
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie :		
Intérêts reçus	347 720	421 201

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Next Edge AHL Fund

Inventaire du portefeuille

Au 31 décembre 2018

La juste valeur totale des placements du Fonds est fondée sur le placement du Fonds dans Man AHL DP Limited (le «fonds sous-jacent»), société exonérée à responsabilité limitée constituée sous le régime des lois des Îles Caïmans (se reporter à la note 4 des états financiers).

Nombre d'actions	Nom	Coût moyen (\$ CA)	Juste valeur (\$ CA)
99 328	Man AHL DP Limited – actions de catégorie A en \$ CA	15 978 647	15 566 635
3 430	Man AHL DP Limited – actions de catégorie C en \$ CA	584 119	588 245
	Placement total dans le fonds sous-jacent	16 562 766	16 154 880
	Trésorerie		22 060 405
	Autres passifs		(1 429 265)
	Total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	16 562 766	36 786 020

Le bilan de Man AHL DP Limited au 31 décembre 2018 est présenté ci-dessous :

	\$ US	%
Fonds en banque	2 843 771	24,0 %
Trésorerie auprès des courtiers	5 503 601	46,5 %
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ¹	6 047 708	51,1 %
Frais payés d'avance et autres actifs	10 994	0,1 %
Soldes à payer à des courtiers	(263 982)	(2,2) %
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ¹	(2 171 334)	(18,3) %
Créditeurs et charges à payer	(137 304)	(1,2) %
Actif net attribuable aux porteurs d'actions participatives rachetables (IFRS)	11 833 454	100 %
Actif net attribuable aux porteurs d'actions participatives rachetables (évaluation)	11 833 454	
Actif net attribuable aux porteurs d'actions participatives rachetables (évaluation) (\$ CA)	16 154 880	
Actions participatives rachetables en circulation – catégorie A	99 327	
Valeur liquidative par action participative rachetable – catégorie A (\$ CA) ¹	156,72	
Nombre d'actions attribuables au Fonds – catégorie A	99 328	
Valeur cumulative des actions attribuables au Fonds – catégorie A (\$ CA)	15 566 635	
Actions participatives rachetables en circulation – catégorie C	3 429	
Valeur liquidative par action participative rachetable – catégorie C (\$ CA) ¹	171,51	
Nombre d'actions attribuables au Fonds – catégorie C	3 429	
Valeur cumulative des actions attribuables au Fonds – catégorie C (\$ CA)	588 245	

1) Les placements se composent surtout de contrats à terme standardisés conclus sur un large éventail de marchés mondiaux, dont ceux des devises, des obligations, des actions, de l'énergie, des métaux et des taux d'intérêt (les «actifs sous-jacents») et leur valeur nominale est bien supérieure au montant du placement, de sorte que le portefeuille se trouve exposé à une forme de levier. Ces contrats à terme standardisés peuvent être achetés ou vendus, engendrant une position acheteur ou vendeur.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Next Edge AHL Fund

Inventaire du portefeuille (suite)

Le tableau qui suit présente la répartition des actifs sous-jacents par catégorie d'actifs ainsi que les 25 principaux titres présentés dans le rapport de la direction sur le rendement du fonds de Man AHL DP Limited disponible sur SEDAR. Les actifs sous-jacents peuvent varier en raison des opérations du portefeuille. Pour plus de précisions, se reporter aux états financiers de Man AHL DP Limited pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 disponibles sur SEDAR.

Répartition du portefeuille

Catégorie d'actifs	% de la valeur liquidative ²	Catégorie d'actifs	% de la valeur liquidative ²
Positions acheteur		Positions vendeur	
Trésorerie et équivalents de trésorerie ³	68,31 %	Agriculture	(0,23) %
Fonds	22,17 %	Devises	(15,53) %
Devises	14,07 %	Énergie	(0,98) %
Agriculture	1,16 %	Taux d'intérêt	(0,10) %
Énergie	2,25 %	Métaux	(0,97) %
Taux d'intérêt	7,04 %	Indices boursiers	(0,53) %
Métaux	2,18 %		
Indices boursiers	2,25 %		
Total des positions acheteur	119,43 %	Total des positions vendeur	(18,34) %
Total des placements	101,09 %		
Autres passifs nets	(1,09) %		
Valeur liquidative totale	100,00 %		

25 principales positions acheteur

Émetteur	% de la valeur liquidative ²
Placement dans AHL Evolution Ltd. ⁴	22,17 %
Contrat de change à terme JPY/USD	2,08 %
Contrat de change à terme JPY/AUD	1,28 %
OBLIGATIONS DU TRÉSOR AMÉRICAIN À 10 ANS (CBT), mars 2019	0,78 %
Contrat de change à terme USD/CAD	0,62 %
Contrat de change à terme MXN/USD	0,59 %
Contrat à terme standardisé Euro-BTP, mars 2019	0,57 %
Contrat de change à terme USD/AUD	0,54 %
CONTRAT À TERME STANDARDISÉ SUR OBLIGATIONS DE L'AUSTRALIE À 3 ANS, mars 2019	0,51 %
OBLIGATIONS DU TRÉSOR AMÉRICAIN À 5 ANS (CBT), mars 2019	0,50 %
Contrat de change à terme USD/CAD	0,49 %
OBLIGATIONS DU TRÉSOR AMÉRICAIN À 2 ANS (CBT), mars 2019	0,45 %
OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT JAPONAIS À 10 ANS (OSE), mars 2019	0,44 %
CONTRAT À TERME SUR ALUMINIUM LME, janvier 2019	0,40 %
CONTRAT À TERME STANDARDISÉ SUR PALLADIUM, mars 2019	0,40 %
Contrat de change à terme JPY/EUR	0,39 %
Contrat de change à terme EUR/AUD	0,39 %
Contrat de change à terme JPY/EUR	0,38 %
CONTRAT À TERME STANDARDISÉ EURO-BUND, mars 2019	0,34 %
CONTRAT À TERME STANDARDISÉ SUR CAFÉ «C», mars 2019	0,33 %
Contrat de change à terme INR/USD	0,33 %
CONTRAT À TERME STANDARDISÉ SUR ACCEPTATIONS BANCAIRES, septembre 2019	0,32 %
CONTRAT À TERME STANDARDISÉ SUR OBLIGATIONS DE L'AUSTRALIE À 10 ANS, mars 2019	0,31 %
CONTRAT À TERME STANDARDISÉ SUR PÉTROLE BRUT BRENT, juin 2019	0,29 %
CONTRAT À TERME STANDARDISÉ SUR INDICE S&P 500 E-MINI, mars 2019	0,29 %

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Next Edge AHL Fund

Inventaire du portefeuille (suite)

25 principales positions vendeur

Émetteur	% de la valeur liquidative ²
Contrat de change à terme CAD/USD	(3,16) %
Contrat de change à terme AUD/EUR	(0,79) %
Contrat de change à terme USD/JPY	(0,53) %
Contrat de change à terme RUB/USD	(0,41) %
Contrat de change à terme AUD/GBP	(0,39) %
Contrat de change à terme AUD/EUR	(0,32) %
Contrat de change à terme CAD/USD	(0,31) %
Contrat de change à terme USD/MXN	(0,27) %
Contrat de change à terme USD/JPY	(0,26) %
Contrat de change à terme NOK/EUR	(0,26) %
Contrat de change à terme USD/MXN	(0,25) %
Contrat de change à terme AUD/JPY	(0,24) %
Contrat de change à terme AUD/EUR	(0,24) %
Contrat de change à terme AUD/GBP	(0,23) %
Contrat de change à terme USD/GBP	(0,22) %
Contrat de change à terme AUD/JPY	(0,22) %
Contrat de change à terme AUD/JPY	(0,20) %
Contrat à terme USD/argent	(0,19) %
Contrat de change à terme AUD/JPY	(0,19) %
FTSE/JSE TOP 40, mars 2019	(0,19) %
CONTRAT À TERME SUR ZINC LME, janvier 2019	(0,19) %
Contrat de change à terme RUB/USD	(0,18) %
CONTRAT À TERME STANDARDISÉ SUR GAZ NATUREL, février 2019	(0,17) %
Contrat de change à terme EUR/JPY	(0,16) %
Contrat de change à terme CLP/USD	(0,15) %

Valeur liquidative totale du fonds sous-jacent

16 154 880 \$ CA¹

- 1) La juste valeur totale des placements du Fonds se rapporte à celle des actions participatives rachetables de catégorie A et de catégorie C émises par Man AHL DP Limited. Au 31 décembre 2018, 99 327 actions de catégorie A d'une valeur liquidative d'environ 15,5 millions de dollars représentant la totalité des actions de catégorie A en circulation et 3 429 actions de catégorie C d'une valeur liquidative d'environ 0,6 million de dollars représentant la totalité des actions de catégorie C en circulation ont été émises au Fonds.
- 2) Le pourcentage de l'actif net de la catégorie d'actif correspond à la marge au comptant à donner en garantie des placements en question. Les besoins de trésorerie ont ensuite été convertis en pourcentage de la valeur liquidative de Man AHL DP Limited. Les placements de Man AHL DP Limited se composent surtout de contrats à terme standardisés dans le portefeuille AHL conclus sur un large éventail de marchés mondiaux, dont ceux des devises, des obligations, des actions, de l'énergie, des marchandises agricoles, des métaux et des taux d'intérêt, et leur valeur nominale pourrait être bien supérieure au montant du placement, de sorte que le portefeuille se trouve exposé à une forme de levier financier. Ces contrats à terme standardisés peuvent être achetés ou vendus, engendrant une position acheteur ou vendeur.
- 3) La trésorerie se compose d'espèces sous forme de dépôts bancaires et d'espèces détenues par des courtiers afin de respecter les exigences en matière de marges.
- 4) Le placement dans AHL Evolution Ltd. représente 9,7 % de la valeur liquidative du Next Edge AHL Fund.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Next Edge AHL Fund

Notes des états financiers – 31 décembre 2018 et 2017

1) RENSEIGNEMENTS SUR LE FONDS

Next Edge AHL Fund (le «Fonds») est un fonds marché à terme structuré comme une fiducie de placement à capital variable constitué sous le régime des lois de la province d'Ontario et régi selon une déclaration de fiducie datée du 12 novembre 2009 et modifiée le 27 juin 2014.

Les activités de placement du Fonds sont gérées par Next Edge Capital Corp. L'agent des transferts, le dépositaire, l'agent d'évaluation et l'administrateur du Fonds est RBC Investor & Treasury Services. Le siège social du Fonds est situé au 1, Toronto Street, bureau 200, Toronto (Ontario) M5C 2V6, Canada.

Le Fonds a pour objectif d'offrir aux porteurs des parts (les «porteurs de parts») la possibilité de réaliser une plus-value du capital grâce à des rendements ayant une faible corrélation avec des titres de participation et des titres obligataires de type traditionnel. Le Fonds vise à offrir une diversification accrue et un profil risque-rendement amélioré en comparaison des portefeuilles de placement traditionnels.

Pour atteindre son objectif de placement, le Fonds investit dans un portefeuille diversifié d'instruments financiers (les «actifs sous-jacents») sur un large éventail de marchés mondiaux, notamment ceux des actions, des obligations, des devises, des taux d'intérêt à court terme, de l'énergie, des métaux et des marchandises agricoles, géré par AHL Partners LLP (le «gestionnaire de placements» ou «AHL»), division de Man Group plc, dans le cadre d'un programme de négociation qui consiste principalement à suivre les tendances (le «programme diversifié d'AHL»). Le programme diversifié d'AHL est mis en application et géré par le gestionnaire de placements.

Le Fonds peut offrir un nombre illimité de catégories de parts et peut émettre un nombre illimité de parts de chaque catégorie. Toutes les catégories de parts du Fonds sont rachetables au gré des porteurs de parts. Chaque catégorie de parts est destinée à un type différent d'investisseurs. Toutes les catégories de parts ont les mêmes stratégies et restrictions en matière de placement, mais sont différentes en ce qui a trait à une ou plusieurs caractéristiques, notamment les frais de gestion, les charges, les frais de rachat, les commissions ou les distributions. La valeur liquidative par part de chacune des catégories est différente en raison des frais, des charges et des distributions attribuables qui varient selon les catégories de parts.

L'inventaire du portefeuille du Fonds est présenté au 31 décembre 2018. Les états de la situation financière du Fonds sont présentés aux 31 décembre 2018 et 2017, et les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie sont établis pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017.

Les présents états financiers ont été approuvés aux fins de publication par le conseil d'administration du gestionnaire le 29 mars 2019.

2) BASE D'ÉTABLISSEMENT ET ADOPTION DES IFRS

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière («IFRS») publiées par l'International Accounting Standards Board. Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation selon le principe du coût historique. Cependant, le Fonds est une entité d'investissement, et essentiellement tous les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués à la juste valeur selon les IFRS. Par conséquent, les méthodes comptables utilisées par le Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont conformes aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des opérations avec les porteurs de parts.

En appliquant les IFRS, la direction peut faire des estimations et émettre des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif, du passif, des produits et des charges au cours des périodes considérées. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle du Fonds.

3) RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Instruments financiers

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transaction dans le cas des instruments financiers évalués au coût amorti. Les achats ou ventes ordinaires d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Le placement du Fonds dans le fonds sous-jacent est désigné à la juste valeur par le biais du résultat net lors de la comptabilisation initiale et est évalué à la juste valeur par le biais du résultat net («JVRN»). L'obligation du Fonds relative à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisés, s'il y a lieu, selon le taux d'intérêt effectif du contrat.

IFRS 9, *Instruments financiers*

Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent des actifs et passifs financiers, comme les titres de créance, les titres de participation, les fonds communs de placement à capital variable, les instruments dérivés, la trésorerie et les autres créances clients et dettes fournisseurs. Tous les actifs et passifs financiers sont comptabilisés aux états de la situation financière lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument en question. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés à l'instrument en question est échu ou lorsque le Fonds a cédé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de celui-ci.

Transition à IFRS 9

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018, le Fonds a adopté IFRS 9, *Instruments financiers* («IFRS 9»). Selon cette nouvelle norme, les actifs sont comptabilisés au coût amorti, à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées en résultat net (JVRN), ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global («JVAERG»), en fonction du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers.

L'évaluation et la décision à l'égard du modèle économique utilisé représentent un jugement comptable.

Le classement et l'évaluation des passifs demeurent essentiellement inchangés, sauf pour ce qui est des passifs comptabilisés à la JVRN. Pour ces passifs, les variations de la juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre à l'entité sont présentées dans les autres éléments du résultat global à moins qu'elles aient une incidence sur les montants comptabilisés en résultat net.

Lors de la transition à IFRS 9, les actifs financiers et les passifs financiers du Fonds préalablement classés à la JVRN aux termes d'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, ont continué d'être classés à la JVRN (ou selon toute autre catégorie de classement spécifique déterminée). Aucun changement n'a été apporté aux caractéristiques mesurées pour tout actif ou passif financier lors de la transition à IFRS 9.

L'adoption d'IFRS 9 n'a eu aucune incidence sur l'actif net ou sur les résultats du Fonds. L'adoption d'IFRS 9 a également été appliquée de manière rétrospective et n'a entraîné aucun changement pour la période précédente.

Classement et évaluation

En vertu d'IFRS 9, les catégories de classement et d'évaluation sont les suivantes : au coût amorti, à la JVAERG et à la JVRN. Selon IFRS 9, le modèle économique utilisé pour gérer les instruments financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels associés à ces instruments financiers doivent être pris en considération pour déterminer les catégories de classement et d'évaluation. Le Fonds a effectué une évaluation du

Next Edge AHL Fund

Notes des états financiers – 31 décembre 2018 et 2017 (suite)

modèle économique et des flux de trésorerie contractuels et l'application des exigences de classification et d'évaluation d'IFRS 9 n'a pas eu d'incidence importante sur ses états de la situation financière.

Selon le modèle économique adopté par le Fonds, les actifs financiers sont gérés dans le but de générer des flux de trésorerie de la vente d'actifs. Les décisions sont prises en fonction de la juste valeur de ces actifs, et ceux-ci sont gérés de manière à réaliser cette juste valeur. Le modèle économique repose sur la catégorie de classification et d'évaluation des actifs financiers à la JVRN. Le Fonds continue d'évaluer à la JVRN tous les actifs financiers actuellement comptabilisés à la juste valeur.

Les créances clients sont détenues dans le but de percevoir les flux de trésorerie contractuels et elles devraient donner lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal. Par conséquent, les créances clients continueront d'être évaluées au coût amorti en vertu d'IFRS 9.

Dépréciation

En vertu d'IFRS 9, une entité doit comptabiliser une correction de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues sur des actifs financiers évalués au coût amorti ou à la JVAERG. Les actifs financiers détenus par le Fonds qui sont évalués à la JVRN ne seront pas assujettis à la nouvelle exigence relative à la comptabilisation d'une correction de valeur.

Pour ce qui est des créances, le Fonds prend en considération l'analyse des données historiques et les informations prospectives pour déterminer toute perte de crédit attendue. À la date des présents états financiers, toutes les créances doivent être réglées dans un avenir rapproché. Le Fonds estime que la probabilité de défaillance est presque nulle puisque ces instruments présentent un faible risque de défaillance et que la capacité des contreparties à respecter leurs obligations contractuelles dans un avenir rapproché est solide. Aucune correction de valeur n'a été comptabilisée puisqu'une telle dépréciation n'aurait pas d'incidences importantes sur les états financiers.

Juste valeur et évaluation ultérieure des instruments financiers

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds utilise le dernier cours négocié pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. La politique du Fonds est de comptabiliser les transferts entre les niveaux de la hiérarchie de l'évaluation à la juste valeur à la date de l'événement ou du changement de situation à l'origine du transfert.

La juste valeur du placement dans le fonds sous-jacent est évaluée à la valeur liquidative déclarée par le gestionnaire du fonds sous-jacent, qui équivaut au produit que le Fonds tirerait du rachat de toute action du fonds sous-jacent.

Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est classé dans les passifs financiers et est rachetable au gré du porteur de parts à des prix basés sur la valeur liquidative par part du Fonds au moment du rachat. Les montants sont constamment évalués à leur valeur de rachat.

La valeur liquidative à la date de clôture le lundi de chaque semaine, ou, s'il ne s'agit pas d'un jour ouvrable, le jour ouvrable suivant ou à toute autre date déterminée par le gestionnaire (une «date d'évaluation»), est obtenue par l'agent d'évaluation selon la juste valeur de l'actif du Fonds à ce moment-là, moins le montant total de son passif, compte non tenu des passifs attribuables aux porteurs de parts rachetables. La valeur liquidative par part de toute

Next Edge AHL Fund

Notes des états financiers – 31 décembre 2018 et 2017 (suite)

catégorie de parts du Fonds pour une date d'évaluation est obtenue en divisant la juste valeur de l'actif du Fonds à ce moment-là, moins le montant total de son passif (compte non tenu des passifs attribuables aux porteurs de parts rachetables) dans chaque cas étant attribuable à la catégorie de parts, par le nombre total de parts de la catégorie en circulation lorsque le calcul est effectué à la date d'évaluation, et en arrondissant le résultat obtenu à la quatrième décimale au plus («valeur liquidative par part»). La valeur liquidative et la valeur liquidative par part, à la date d'évaluation pertinente, sont calculées par l'agent d'évaluation le ou vers le quatrième jour ouvrable suivant la date d'évaluation pertinente.

Pour chaque part du Fonds vendue, le Fonds reçoit un montant équivalant à la valeur liquidative par part, à la date de l'opération. Les parts sont rachetables au gré des porteurs de parts à leur valeur liquidative par part à la date de rachat. Pour chaque part rachetée, le nombre de parts émises et en circulation est réduit et l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est diminué de la valeur liquidative correspondante à la date de rachat.

Le calcul de la valeur de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables («actif net») aux fins des états financiers selon les IFRS est conforme au calcul de la valeur liquidative aux fins des opérations.

Opérations de placement et comptabilisation des produits

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération. Les produits et les charges sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice. Le revenu d'intérêts aux fins de distribution est comptabilisé à mesure qu'il est réalisé.

Les profits et pertes réalisés sur les opérations de titres sont calculés selon le coût moyen.

La variation d'un exercice à l'autre de l'écart entre la juste valeur et le coût moyen est présentée à titre de variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements.

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds sont imputés au résultat net de l'exercice.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel il exerce ses activités. Le rendement du Fonds est évalué et ses liquidités sont gérées en dollars canadiens. Par conséquent, le dollar canadien est considéré comme la monnaie qui représente le plus fidèlement les effets économiques des transactions, conditions et événements sous-jacents. Les souscriptions et les rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens.

Les transactions effectuées au cours de l'exercice, y compris l'achat et la vente de titres, et les produits et les charges sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de présentation de l'information financière.

Les profits et pertes de change sur les instruments financiers classés à la JVRN sont comptabilisés en résultat net dans les états du résultat global à titre de «profit net réalisé (perte nette réalisée)».

Trésorerie

La trésorerie se compose de dépôts auprès d'institutions financières.

Next Edge AHL Fund

Notes des états financiers – 31 décembre 2018 et 2017 (suite)

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de chaque catégorie est calculée en divisant l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre moyen pondéré de parts en circulation de la catégorie au cours de la période.

Attribution de produits et de charges

Les profits ou pertes réalisés et latents, les produits et les charges (autres que les charges d'exploitation et les frais de gestion propres à une catégorie de parts) du Fonds sont attribués aux porteurs de parts participatives rachetables à chaque date d'évaluation proportionnellement à la valeur liquidative respective de la journée précédente, laquelle tient compte des opérations effectuées par le porteur de parts participatives rachetables dans la journée, pour chaque catégorie de parts à la date de l'attribution. Les charges d'exploitation et les frais de gestion propres à une catégorie de parts sont affectés à la catégorie correspondante en conséquence. Toutes les charges d'exploitation sont prises en charge par le gestionnaire et recouvrées auprès du Fonds.

Imposition

Le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la «Loi de l'impôt»). La totalité du revenu net du Fonds aux fins fiscales et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours de toute période doivent être distribués aux porteurs de parts de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôt sur le revenu. Étant donné que le Fonds ne comptabilise pas d'impôt sur le revenu, l'économie d'impôt liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière.

Se reporter à la note 11, *Impôts sur le revenu*.

4) PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENT DU FONDS SOUS-JACENT

Le Fonds investit dans les actifs sous-jacents par l'entremise de son placement dans Man AHL DP Limited («AHL DP Limited» ou le «fonds sous-jacent»), société exonérée à responsabilité limitée constituée sous le régime des lois des îles Caïmans. AHL DP Limited a acquis les actifs sous-jacents et les conserve.

Le rendement pour le Fonds et, par conséquent, pour les porteurs de parts dépendra du rendement du fonds sous-jacent, lequel sera fondé à son tour sur le rendement des actifs sous-jacents. Les stratégies de placement auxquelles le gestionnaire de placements a recours comprennent la conclusion de contrats à terme standardisés et de contrats à terme ainsi que des placements dans d'autres instruments financiers.

Le rendement pour les porteurs de parts de catégorie A, de catégorie B, de catégorie C, de catégorie F, de catégorie G, de catégorie H, de catégorie L et de catégorie M se rapporte à celui des actions participatives rachetables de catégorie A en dollars canadiens (les «actions de catégorie A») émises par le fonds sous-jacent. Le rendement pour les porteurs de parts de catégorie J et de catégorie K se rapporte à celui des actions participatives rachetables de catégorie C en dollars canadiens (les «actions de catégorie C») émises par le fonds sous-jacent. Les actions de catégorie A et de catégorie C émises par le fonds sous-jacent ont différents frais de gestion, qui atteignent respectivement environ 2,00 % et 1,00 % de la valeur liquidative par année.

Au 31 décembre 2018, le Fonds détenait 99 328 actions de catégorie A (124 625 au 31 décembre 2017) et 3 430 actions de catégorie C (4 507 au 31 décembre 2017) du fonds sous-jacent, soit respectivement 100 % et 100 % (respectivement 100 % et 100 % au 31 décembre 2017) des actions émises de chaque catégorie.

Next Edge AHL Fund

Notes des états financiers – 31 décembre 2018 et 2017 (suite)

5) NORMES PUBLIÉES MAIS NON ENCORE EN VIGUEUR

Il n'y avait aucune norme publiée mais non encore en vigueur à la date de publication des états financiers dont l'application aurait une incidence sur le Fonds. Le Fonds adoptera les normes applicables lorsqu'elles entreront en vigueur.

6) JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES IMPORTANTS

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers :

Évaluation à titre d'entité d'investissement

Les entités qui répondent à la définition d'entité d'investissement selon IFRS 10, *États financiers consolidés*, doivent évaluer leurs filiales à la JVRN plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs dans le but de leur fournir des services de placement;
- une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objectif d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-value en capital, de revenu de placement ou des deux;
- une entité qui mesure et évalue le rendement de la presque totalité de ses placements à la juste valeur.

Le prospectus du Fonds précise quel est le but de fournir des services de gestion de placement aux investisseurs, ce qui comprend le fait d'investir dans AHL DP Limited afin de réaliser des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital.

Le Fonds présente de l'information à ses investisseurs sur une base mensuelle au moyen de rapports d'information, et à sa direction au moyen de rapports de gestion internes, sur la base de la juste valeur. Tous les placements sont comptabilisés dans les états financiers du Fonds à la juste valeur dans la mesure permise par les IFRS. Le Fonds dispose d'une stratégie de sortie clairement documentée pour l'ensemble de ses placements.

Le gestionnaire a en outre conclu que le Fonds respecte les caractéristiques supplémentaires d'une entité d'investissement : il détient plus d'un placement sous-jacent; les placements sous-jacents sont surtout sous forme d'actions, d'obligations, de devises, de taux d'intérêt à court terme, de contrats d'énergie et de métaux et de contrats de marchandises agricoles; et il obtient des fonds de plus d'un investisseur et les investisseurs ne sont pas des parties liées.

Ces conclusions seront réévaluées chaque année, si un de ces critères ou caractéristiques vient à changer.

7) RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Aux 31 décembre 2018 et 2017, le portefeuille du Fonds était composé d'un placement dans le fonds sous-jacent. Le tableau ci-après présente les instruments financiers évalués à la juste valeur dans les états de la situation financière selon la hiérarchie des justes valeurs. La hiérarchie regroupe les actifs financiers et les passifs financiers selon trois niveaux fondés sur l'importance des données utilisées pour évaluer leur juste valeur. La hiérarchie des justes valeurs comprend les niveaux suivants :

Niveau 1 – les données sont les prix cotés non rajustés pour des instruments identiques dans des marchés actifs.

Niveau 2 – les données autres que les prix cotés du niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement pour l'actif ou le passif.

Next Edge AHL Fund

Notes des états financiers – 31 décembre 2018 et 2017 (suite)

Niveau 3 – une ou plusieurs données importantes utilisées par une technique d'évaluation sont inobservables pour établir la juste valeur des instruments.

Au 31 décembre 2018, les instruments financiers évalués à la juste valeur dans les états de la situation financière étaient regroupés selon la hiérarchie des justes valeurs comme suit :

	Niveau 1 \$ CA	Niveau 2 \$ CA	Niveau 3 \$ CA	Total \$ CA
Placement dans le fonds sous-jacent	-	16 154 880	-	16 154 880

Au 31 décembre 2017, les instruments financiers évalués à la juste valeur dans les états de la situation financière étaient regroupés selon la hiérarchie des justes valeurs comme suit :

	Niveau 1 \$ CA	Niveau 2 \$ CA	Niveau 3 \$ CA	Total \$ CA
Placement dans le fonds sous-jacent	-	23 024 856	-	23 024 856

Les évaluations de la juste valeur ci-dessus sont toutes récurrentes. La valeur comptable de la trésorerie, des souscriptions à recevoir, des intérêts à recevoir, du montant à payer pour l'achat de placements, des rachats à payer, des distributions à verser et des charges à payer ainsi que l'obligation du Fonds relative à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables sont évaluées au coût amorti. La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Placement dans le fonds sous-jacent

Le placement du Fonds dans le fonds sous-jacent est évalué à la valeur liquidative par part déclarée par le gestionnaire de placements. Cette évaluation représente environ la juste valeur du placement. Comme les données significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, le placement du Fonds dans le fonds sous-jacent a été classé au niveau 2. Aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux 1 et 2 de la hiérarchie des justes valeurs au cours des exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017.

Les placements du fonds sous-jacent sont libellés principalement en dollars américains, de sorte que tout rendement provenant de tels placements sera exprimé dans cette devise. Toutefois, la monnaie fonctionnelle du Fonds est le dollar canadien et les actions du fonds sous-jacent sont libellées en dollars canadiens. Par conséquent, le Fonds est indirectement exposé au risque de change; une fluctuation du dollar canadien par rapport au dollar américain pourrait entraîner une diminution ou une augmentation de la valeur des placements sous-jacents, indépendamment de leur rendement. Le fonds sous-jacent utilise un programme de couverture pour réduire l'exposition à ce risque.

8) RISQUES LIÉS AU FONDS SOUS-JACENT

Le placement du Fonds dans le fonds sous-jacent l'expose aux risques de Man AHL DP Limited, le fonds sous-jacent. Les risques décrits ci-dessous s'appliquent à Man AHL DP Limited.

Les activités de placement du fonds sous-jacent l'exposent aux divers types de risques qui sont associés aux instruments financiers et aux marchés sur lesquels il investit. Les risques financiers les plus importants auxquels le fonds sous-jacent est exposé sont le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité. Le risque de marché comprend le risque de prix d'un titre, le risque de taux d'intérêt et le risque de change. Le gestionnaire de placements gère ces risques de façon globale, tout comme les risques liés à ses activités de placement, dans le cadre de sa politique globale en matière de gestion des risques.

Next Edge AHL Fund

Notes des états financiers – 31 décembre 2018 et 2017 (suite)

La nature et l'ampleur des instruments financiers en cours à la date des états de la situation financière et la politique en matière de gestion des risques à laquelle a eu recours le gestionnaire de placements sont présentées ci-après.

Gestion globale des risques du fonds sous-jacent

Le fonds sous-jacent cherche à générer des rendements en investissant dans le programme diversifié d'AHL, grâce à ses placements sous-jacents, qui sont gérés par le gestionnaire de placements.

Le gestionnaire de placements distingue deux niveaux de risque importants, soit les risques au niveau du fonds sous-jacent et les risques au niveau des placements sous-jacents. Par conséquent, le gestionnaire de placements a mis en œuvre des procédures afin de gérer les risques liés au fonds sous-jacent et à ses placements sous-jacents.

Au niveau du fonds sous-jacent

La gestion des risques au niveau du fonds sous-jacent peut être classée en gestion des risques avant investissement et après investissement. La gestion des risques avant investissement implique de déterminer la répartition de l'actif et l'élaboration du portefeuille. Par la suite, la gestion des risques implique le fait de procéder à des analyses de risque et de rendement, de surveiller les restrictions du portefeuille et les directives de placement, de gérer les devises, le taux d'intérêt, le crédit et les risques de liquidité au niveau du fonds sous-jacent, et d'apporter les ajustements nécessaires à la répartition de l'actif et à l'élaboration du portefeuille.

Les considérations relatives aux risques ou le besoin d'aligner le portefeuille sur les lignes directrices du produit peuvent entraîner un rééquilibrage du portefeuille, qui est généralement examiné sur une base hebdomadaire par l'équipe de gestion de portefeuille du gestionnaire de placements.

Gestionnaire de placements du fonds sous-jacent, AHL

AHL gère le programme diversifié d'AHL, qui a recours à des procédés informatisés de pointe pour repérer les tendances dans les marchés à l'échelle mondiale. Les signaux de tendances sont générés et produits par une infrastructure de négociation et d'exécution extrêmement précise. Il s'agit d'un processus quantitatif et de nature essentiellement directionnelle, ce qui signifie que les décisions en matière de placement sont entièrement motivées par des modèles mathématiques établis en fonction de tendances du marché et d'autres liens historiques. Il est étayé par un contrôle rigoureux des risques, une recherche continue, une diversification et une recherche constante d'efficacité.

L'approche en matière de placements repose sur le fait que les marchés des capitaux affichent des tendances et d'autres inefficiences persistantes. Les tendances constituent une manifestation d'une corrélation successive sur les marchés des capitaux, phénomène selon lequel les fluctuations passées des cours peuvent constituer une indication de l'évolution des cours. Même si elles varient sur le plan de l'intensité, de la durée et de la fréquence, les tendances des cours se répètent unanimement dans tous les secteurs et sur tous les marchés. Les tendances constituent une cible attrayante pour un mode de négociation actif utilisé sur un large éventail de marchés mondiaux.

Les opérations se déroulent en tout temps et l'information boursière en temps réel est utilisée pour réagir aux mouvements des cours répartis dans un large éventail de marchés dans le monde. Le programme diversifié d'AHL investit dans un portefeuille d'instruments variés, notamment des contrats à terme standardisés, des options, des contrats à terme, des swaps ou d'autres instruments dérivés négociés ou non en Bourse. Ces marchés, auxquels on accède directement ou indirectement, comprennent notamment les marchés des actions, des obligations, des devises, des taux d'intérêt à court terme, de l'énergie, des métaux, du crédit et de l'agriculture.

En plus de mettre l'accent sur la diversification des secteurs et du marché, le programme diversifié d'AHL a été conçu pour assurer la diversification en s'appuyant sur des systèmes de négociation multiple. La plupart de ces systèmes fonctionnent en prélevant des échantillons de cours en temps réel et en mesurant les mouvements et les ruptures des cours, principalement en vue de déceler les tendances des cours et de liquider les positions s'il existe

Next Edge AHL Fund

Notes des états financiers – 31 décembre 2018 et 2017 (suite)

une forte probabilité qu'une nouvelle tendance émerge. Les signaux sont générés selon des échéances différentes allant de quelques jours à plusieurs mois. Au total, les systèmes génèrent actuellement chaque jour environ 2 000 échantillons de cours répartis entre les quelque 300 marchés faisant l'objet d'opérations. Le programme diversifié d'AHL comprend également d'autres systèmes techniques, ainsi que des modèles quantitatifs fondés sur différentes données fondamentales telles que le taux d'intérêt et les données sur l'évaluation des actions.

En conformité avec le principe de diversification, l'approche employée pour constituer le portefeuille et répartir les actifs est fondée sur l'importance d'affecter les capitaux d'investissement dans un large éventail de secteurs et sur divers marchés. Une attention particulière est portée aux corrélations entre les marchés et les secteurs, aux rendements prévus, aux frais d'accès au marché et à la liquidité du marché. Les portefeuilles sont périodiquement passés en revue et, au besoin, rajustés pour tenir compte des changements touchant ces facteurs. Un processus systématique pour rajuster en temps réel l'exposition au risque du marché afin de tenir compte des changements dans la volatilité de chaque marché est également appliqué. Grâce aux investissements constants d'AHL en recherche et technologie, le nombre et la diversité des marchés et des stratégies faisant l'objet d'opérations directes ou indirectes dans le cadre du programme diversifié d'AHL pourraient changer au cours de la durée du placement, mais demeurent visés par les restrictions indiquées dans le présent prospectus. Il est également à noter que le programme diversifié d'AHL négocié par le fonds sous-jacent peut différer de celui d'autres produits de placement gérés par des entités qui font partie de Man Group.

Les composantes de la stratégie de placement ne sont pas exhaustives et peuvent changer au fil du temps. En vue de satisfaire les objectifs de placement du fonds sous-jacent, le gestionnaire de placements peut réduire, en totalité ou en partie, la répartition des actifs dans un ou plusieurs styles de placement et peut répartir les actifs selon de nouvelles méthodes, soit dans le cadre du programme diversifié d'AHL, soit autrement. La composition et la description de ces stratégies et méthodes peuvent également être modifiées au fil du temps.

Risque de marché du fonds sous-jacent

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison des variations des variables de marché, comme les taux d'intérêt, les taux de change et les cours des titres.

De nombreuses mesures du risque sont utilisées par le gestionnaire de placements, mais une mesure généralement comprise est la volatilité annualisée. Il s'agit d'une mesure du risque calculée comme étant l'écart type des rendements sur la valeur liquidative par action participative rachetable du début de l'exercice à la fin de l'exercice.

Puisqu'elle est fondée sur la valeur liquidative par action participative rachetable, la volatilité annualisée incorpore toutes les caractéristiques de rendement du fonds sous-jacent, y compris l'incidence des fluctuations de taux d'intérêt et les écarts de change depuis la date de création. Même si les placements directs du fonds sous-jacent peuvent changer, les stratégies de placement utilisées par ses placements sous-jacents ne changeront pas de façon importante, ce qui signifie que les caractéristiques de risque et de rendement auxquelles le fonds sous-jacent est exposé sont dans une large mesure uniformes.

La volatilité annualisée a des limites, car elle suppose une distribution normale de rendements périodiques, qui pourraient ne pas être totalement représentatifs du comportement du fonds couvert. La volatilité annualisée est fondée sur les données historiques. Le rendement des activités de négociation n'est pas garanti, et le rendement passé n'est pas un indicateur du rendement ou des résultats futurs.

Au 31 décembre 2018, la volatilité annualisée du fonds sous-jacent s'élevait à 41,64 % (32,49 % au 31 décembre 2017).

Next Edge AHL Fund

Notes des états financiers – 31 décembre 2018 et 2017 (suite)

Risque de taux d'intérêt du fonds sous-jacent

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le fonds sous-jacent est directement exposé au risque de taux d'intérêt en raison de sa stratégie de placement, qui est délibérément conçue pour générer des rendements grâce à des stratégies de négociation axées sur l'exploitation des différences de prix dans les taux. La sensibilité de ces expositions est établie en fonction de l'analyse de volatilité globale fournie dans la section du risque de marché.

Le fonds sous-jacent est exposé au risque de taux d'intérêt à l'égard des fonds en banque, de la trésorerie auprès des courtiers et des contrats à terme sur taux d'intérêt détenus aux 31 décembre 2018 et 2017.

Risque de change du fonds sous-jacent

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux de change.

Le fonds sous-jacent est exposé au risque de change par l'entremise de ses placements libellés en devises autres que le dollar américain. Le gestionnaire de placements fait appel à une méthode active pour surveiller les expositions aux devises et gère ce risque en compensant les soldes libellés en devises autres que le dollar américain et en concluant des contrats à terme compensatoires.

Le fonds sous-jacent est également exposé indirectement au risque de change en raison des stratégies sous-jacentes des fonds gérés détenus, dont les opérations de change font partie de la stratégie de placement.

Autre risque de prix du fonds sous-jacent

L'autre risque de prix s'entend du risque que le prix d'un instrument financier variera en fonction des changements dans la conjoncture du marché, ce qui influencera, directement ou indirectement, la valeur de cet instrument.

Le fonds sous-jacent est exposé à l'autre risque de prix découlant de ses placements. En raison de la nature des stratégies de négociation utilisées pour ces placements, aucun lien direct entre les facteurs du marché et les prix prévus des placements ne peut être établi de façon fiable.

L'autre risque de prix est géré par les processus de gestion des risques globaux décrits ci-dessus.

Risque de crédit / risque de contrepartie du fonds sous-jacent

Le risque de crédit s'entend du risque qu'un émetteur ou que la contrepartie ne puisse pas s'acquitter d'un engagement conclu avec le fonds sous-jacent.

L'exposition maximale du fonds sous-jacent au risque de crédit (compte non tenu de la valeur de toute garantie ou autre titre détenu) advenant que les contreparties ne puissent pas s'acquitter, en date du 31 décembre 2018, de leurs obligations liées à chaque catégorie d'actifs financiers comptabilisés, autres que les dérivés, correspond à la valeur comptable de ces actifs dans les états de la situation financière.

Pour ce qui est des instruments financiers dérivés, le risque de crédit découle de l'impossibilité éventuelle des contreparties à s'acquitter de leurs obligations en vertu du contrat ou de l'arrangement. Le risque de crédit est atténué pour le programme diversifié d'AHL grâce à la diversité des contreparties et au suivi régulier du risque de concentration.

Les risques importants se rapportent aux banques et aux courtiers.

Next Edge AHL Fund

Notes des états financiers – 31 décembre 2018 et 2017 (suite)

Le tableau ci-dessous présente, pour le fonds sous-jacent, l'exposition des fonds en banque et de la trésorerie auprès des courtiers par note de crédit au 31 décembre 2018 (source : Moody's).

Contrepartie	Note de Moody's	31 décembre 2018 \$ US	Pourcentage de l'actif net du fonds sous-jacent
BNP Paribas	Aa3	2 201 142	18,70
Credit Suisse AG	Baa2	1 129 492	9,59
Deutsche Bank AG	A3	467 278	3,97
HSBC Bank Plc	A2	1 496 543	12,71
J.P. Morgan	A2	1 434 851	12,19
Merrill Lynch & Co., Inc.	A3	917 016	7,79
Royal Bank of Scotland Plc	Baa2	560 092	4,76
Bank of New York Mellon SA/NV	A1	3 566 309	30,29
		11 772 723	100,00

Contrepartie	Note de Moody's	31 décembre 2017 \$ US	Pourcentage de l'actif net du fonds sous-jacent
Bank of New York Mellon SA/NV	A1	7 082 670	38,01
HSBC Bank plc	Aa3	2 322 995	12,47
JP Morgan	Aa3	2 205 218	11,83
Merrill Lynch & Co., Inc.	A3	2 110 124	11,32
Credit Suisse AG	Baa2	2 016 258	10,82
Royal Bank of Scotland plc	Baa3	1 885 355	10,12
Deutsche Bank AG	Baa2	1 011 010	5,43
		18 633 630	100,00

Le gestionnaire de placements procède à un examen préalable de toutes les contreparties avant qu'elles ne deviennent un fournisseur de services ou une contrepartie du fonds sous-jacent, et des vérifications de crédit font partie de ce processus. La qualité du crédit des banques, des courtiers et de tout prêteur fait l'objet d'un suivi régulier et est prise en compte dans les décisions de placement.

Risque de liquidité du fonds sous-jacent

Le risque de liquidité s'entend du risque que le fonds sous-jacent éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Les demandes de rachat des porteurs d'actions participatives rachetables représentent le principal risque de liquidité du fonds sous-jacent.

Les actions participatives rachetables du fonds sous-jacent sont rachetables au gré du porteur chaque jour de négociation hebdomadaire. Les porteurs d'actions participatives rachetables peuvent faire racheter leurs actions participatives rachetables dans la mesure où ils ont fourni un préavis écrit à cet effet au plus tard à 16 h (heure de Londres) un jour ouvrable avant le jour de négociation où le rachat doit être effectué. Le fonds sous-jacent est alors potentiellement exposé à des rachats hebdomadaires par ses porteurs d'actions participatives rachetables. Le risque de liquidité, par l'intermédiaire des demandes de rachat des porteurs d'actions participatives rachetables, est géré en fixant la période de préavis en matière de rachat de façon à tenir compte de la liquidité prévue des placements sous-jacents, tel que convenu par le gestionnaire de placements.

Le fonds sous-jacent investit dans un fonds d'investissement géré assorti d'une période de préavis de rachat égale à celle du fonds sous-jacent, ou a recours à un arrangement de courtage pour s'assurer que les placements dans des fonds d'investissement gérés peuvent être achetés auprès du fonds sous-jacent en cas d'insuffisance de liquidités à un cours correspondant au dernier cours disponible par action participative rachetable à la date de l'achat.

Les placements du fonds sous-jacent comprennent des contrats à terme standardisés négociés en Bourse, considérés comme facilement réalisables étant donné qu'ils sont tous inscrits à des Bourses importantes.

Next Edge AHL Fund

Notes des états financiers – 31 décembre 2018 et 2017 (suite)

Les instruments financiers du fonds sous-jacent comprennent aussi des placements dans des contrats dérivés négociés hors Bourse, qui ne sont pas cotés sur un marché public actif et qui, en général, pourraient ne pas être liquides. Par conséquent, le fonds sous-jacent pourrait ne pas être en mesure de liquider rapidement certains de ses placements dans ces instruments à un montant se rapprochant de leur juste valeur en vue de répondre à ses besoins de liquidités.

Le risque de liquidité des placements sous-jacents est géré par AHL, sous réserve des contrôles généraux, comme il est indiqué plus haut.

9) AUTRES FACTEURS DE RISQUE

En plus des risques auxquels le Fonds est exposé compte tenu de son placement dans le fonds sous-jacent, il existe d'autres risques financiers :

Risque de liquidité du Fonds

Aux 31 décembre 2018 et 2017, le risque de liquidité consiste en la possibilité que le Fonds ne puisse liquider son placement dans le fonds sous-jacent en vue de répondre aux demandes de rachat de parts des porteurs de parts. Bien que les porteurs de parts puissent demander le rachat de leurs parts, dans certaines conditions les rachats peuvent être limités ou interrompus par le fonds sous-jacent; les rachats des porteurs de parts pourraient de ce fait être temporairement limités ou interrompus.

Les tableaux ci-dessous présentent les passifs financiers du Fonds en les regroupant par échéance en fonction de la durée résiduelle jusqu'à l'échéance du contrat. Les montants représentent les flux de trésorerie contractuels non actualisés.

31 décembre 2018

Passifs financiers	À vue	Moins de 3 mois	Total
Rachats à payer	1 348 528	-	1 348 528
Frais de gestion à payer	-	27 540	27 540
TVH à payer	-	6 422	6 422
Charges à payer	-	46 775	46 775

31 décembre 2017

Passifs financiers	À vue	Moins de 3 mois	Total
Rachats à payer	224 789	-	224 789
Frais de gestion à payer	-	3 932	3 932
TVH à payer	-	4 046	4 046
Charges à payer	-	4 088	4 088

Risque de taux d'intérêt sur la trésorerie

Le Fonds détient de la trésorerie assujettie à des taux d'intérêt variables, ce qui expose le Fonds au risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie.

Next Edge AHL Fund

Notes des états financiers – 31 décembre 2018 et 2017 (suite)

10) PARTS RACHETABLES

Aux 31 décembre 2018 et 2017 et pour les exercices clos à ces dates, le Fonds offrait dix catégories de parts rachetables : les parts de catégorie A, les parts de catégorie B, les parts de catégorie C, les parts de catégorie F, les parts de catégorie G, les parts de catégorie H, les parts de catégorie J, les parts de catégorie K, les parts de catégorie L et les parts de catégorie M. Les parts pouvaient être achetées selon l'option de la commission de souscription initiale et pouvaient donner droit à des distributions régulières, selon la catégorie de parts achetées. La catégorie de parts choisie a une incidence sur les frais que doit verser l'investisseur, les frais de gestion payables par le Fonds, les distributions versées sur les parts et la rémunération versée au courtier pour la vente de parts.

Toutes les catégories ont les mêmes objectifs, stratégies et restrictions en matière de placement, mais sont différentes en ce qui a trait à certaines caractéristiques, telles que les frais de gestion, les commissions de vente, les commissions de service et les distributions. La valeur liquidative par part de chacune des catégories pourrait être différente en raison des frais, des charges et des distributions attribuables qui varient selon les catégories de parts. Ni le Fonds ni le gestionnaire n'exigent de frais ou de commission de vente à l'achat de parts du Fonds. Un courtier autorisé ou un conseiller peut exiger une commission de vente à l'achat pouvant atteindre 3,00 % au moment de l'achat des parts de catégorie A, ce qui réduirait le montant investi dans les parts de catégorie A du Fonds.

Le nombre de parts émises, rachetées ou annulées au cours des exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017 pour chaque catégorie de parts est présenté dans les tableaux suivants.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Catégorie A		
Solde au début	1 794 336	2 752 906
Parts émises contre espèces	208 376	200 723
Parts rachetées	(661 529)	(1 159 293)
Solde à la fin	1 341 183	1 794 336
Catégorie B		
Solde au début	279 479	596 901
Parts rachetées	(105 541)	(317 422)
Solde à la fin	173 938	279 479
Catégorie C		
Solde au début	163 771	332 434
Parts rachetées	(59 504)	(168 663)
Solde à la fin	104 267	163 771
Catégorie F		
Solde au début	1 245 134	1 473 118
Parts émises contre espèces	182 658	240 064
Parts rachetées	(446 033)	(468 048)
Solde à la fin	981 759	1 245 134
Catégorie G		
Solde au début	48 074	79 602
Parts rachetées	(12 280)	(31 528)
Solde à la fin	35 794	48 074

Next Edge AHL Fund

Notes des états financiers – 31 décembre 2018 et 2017 (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Catégorie H		
Solde au début	310 848	324 776
Parts émises contre espèces	-	581
Parts rachetées	(166 719)	(14 509)
Solde à la fin	144 129	310 848
Catégorie J		
Solde au début	264 715	505 200
Parts rachetées	(80 660)	(240 485)
Solde à la fin	184 055	264 715
Catégorie K		
Solde au début	35 234	81 433
Parts émises contre espèces	1 341	-
Parts rachetées	(12 197)	(46 199)
Solde à la fin	24 378	35 234
Catégorie L		
Solde au début	59 404	91 675
Parts émises contre espèces	1 812	2 432
Parts rachetées	(7 824)	(34 703)
Solde à la fin	53 392	59 404
Catégorie M		
Solde au début	677 588	825 803
Parts émises contre espèces	15 208	70 657
Parts rachetées	(227 388)	(218 872)
Solde à la fin	465 408	677 588

Gestion du capital

Compte tenu de la capacité d'émettre et de racheter des parts rachetables, le capital du Fonds peut varier en fonction de la demande de rachats et de souscriptions du Fonds. Le Fonds n'est assujéti à aucune exigence en matière de capital imposé à l'externe et ne fait l'objet d'aucune restriction quant à l'émission et au rachat de parts rachetables à l'exception de ce qui est mentionné dans son prospectus.

Les objectifs de gestion du capital du Fonds sont les suivants :

- Investir le capital dans des placements qui respectent la description, l'exposition au risque et le rendement prévu indiqués dans le prospectus.
- Conserver des liquidités suffisantes pour couvrir les charges du Fonds, et pouvoir répondre aux demandes de rachat qui sont présentées.
- Maintenir une taille suffisante pour rendre l'exploitation du Fonds rentable.

Next Edge AHL Fund

Notes des états financiers – 31 décembre 2018 et 2017 (suite)

11) IMPÔTS SUR LE REVENU

Il est généralement supposé que le Fonds est en tout temps admissible à titre de «fiducie de fonds commun de placement», au sens donné à ce terme par la Loi de l'impôt, et que le Fonds a choisi, aux termes de la Loi de l'impôt, d'être une fiducie de fonds commun de placement depuis la date de sa constitution.

Chaque année d'imposition, le Fonds est assujéti à l'impôt en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt sur son revenu pour l'exercice, y compris les gains en capital imposables nets réalisés, déduction faite de la tranche de ces gains qu'il déduit au titre des montants payés ou payables aux porteurs de parts (que ce soit en espèces ou en parts) au cours de l'exercice. Un montant est considéré comme payable aux porteurs de parts dans l'année d'imposition si le Fonds le paie au cours de l'exercice ou si les porteurs de parts ont le droit au cours de l'année d'en exiger le paiement. Le Fonds prévoit distribuer chaque année, aux fins de l'impôt, une tranche suffisante de son revenu net et de ses gains en capital nets, ce qui lui permet de déduire des montants suffisants pour n'avoir à payer au cours de l'année, en règle générale, aucun impôt sur le revenu non remboursable en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Pour chaque année d'imposition au cours de laquelle il est une fiducie de fonds commun de placement aux fins de la Loi de l'impôt, le Fonds a le droit de réduire l'impôt qu'il doit payer (de recevoir un remboursement à cet égard), le cas échéant, sur ses gains en capital nets réalisés selon un montant établi en vertu de la Loi de l'impôt en fonction des rachats de parts effectués au cours de l'exercice (le «remboursement au titre des gains en capital»). Le remboursement au titre des gains en capital dans une année d'imposition donnée pourrait ne pas être suffisant pour compenser entièrement l'impôt que le Fonds doit payer dans l'année d'imposition par suite de la disposition de titres compris dans le placement dans le fonds sous-jacent dans le cadre de rachats de parts.

Comme le Fonds ne prévoit pas avoir de revenu, le gestionnaire ne prévoit pas que le Fonds effectuera des distributions à l'égard des catégories de parts. Si le Fonds réalise un revenu aux fins de l'impôt en sus des distributions versées ou à verser aux porteurs de parts au cours de l'exercice et des gains en capital nets réalisés du Fonds, l'impôt y afférent pourrait être recouvré par le Fonds au cours de l'exercice en vertu des dispositions relatives au remboursement au titre des gains en capital de la Loi de l'impôt, de sorte que, de façon générale, le Fonds n'aurait pas à payer d'impôt sur le revenu aux termes de la partie I de la Loi de l'impôt.

Au 31 décembre 2018, le Fonds affichait des pertes autres qu'en capital de 3 800 082 \$ (4 022 100 \$ au 31 décembre 2017), dont une tranche de 293 145 \$ (515 162 \$ au 31 décembre 2017) viendra à échéance en 2030, une tranche de 1 025 011 \$ (1 025 011 \$ au 31 décembre 2017) viendra à échéance en 2031, une tranche de 2 302 710 \$ (2 302 710 \$ au 31 décembre 2017) viendra à échéance en 2033, une tranche de 179 227 \$ (179 227 \$ au 31 décembre 2017) viendra à échéance en 2037 et une tranche de 418 954 \$ viendra à échéance en 2038, qui peuvent être reportées en avant et portées en diminution du bénéfice imposable dans les années à venir. Le Fonds dispose également de pertes en capital de 26 448 918 \$ (26 861 092 \$ au 31 décembre 2017) qui peuvent être reportées en avant indéfiniment afin de compenser les gains en capital futurs. L'avantage lié à ces pertes, le cas échéant, n'a pas été comptabilisé dans les états financiers.

12) FRAIS ET CHARGES D'EXPLOITATION

En contrepartie des services rendus au Fonds, le gestionnaire a le droit de recevoir du Fonds des frais de gestion (les «frais de gestion») à (jusqu'à) un taux annuel de i) 2,25 % de la tranche de la valeur liquidative représentée par les parts de catégorie A, de catégorie B et de catégorie C; ii) 2,30 % de la tranche de la valeur liquidative représentée par les parts de catégorie G; iii) 2,00 % de la tranche de la valeur liquidative représentée par les parts de catégorie J; iv) 1,25 % de la tranche de la valeur liquidative représentée par les parts de catégorie I; v) 1,00 % de la tranche de la valeur liquidative représentée par les parts de catégorie F et de catégorie K; vi) 1,25 % de la tranche de la valeur liquidative représentée par les parts de catégorie L; et vii) néant de la tranche de la valeur liquidative représentée par les parts de catégorie H et de catégorie M, calculés hebdomadairement et versés mensuellement à terme échu, majorés des taxes applicables.

Next Edge AHL Fund

Notes des états financiers – 31 décembre 2018 et 2017 (suite)

Le Fonds paie toutes les charges engagées dans le cadre de son exploitation et de son administration, lesquelles sont réparties au prorata entre les catégories de parts.

Ces charges comprennent les frais de préparation, d'impression et de mise à la poste des rapports périodiques à l'intention des porteurs de parts, les honoraires payables à un dépositaire des actifs du Fonds, les honoraires payables aux auditeurs et aux conseillers juridiques, les taxes et impôts payables par le Fonds ou auxquels le Fonds est assujéti et les autres charges d'exploitation générales. Les charges d'exploitation générales comprennent les autres charges liées aux communications destinées aux porteurs de parts, la rémunération payable à l'agent d'évaluation et au service indépendant d'établissement du prix pour la prestation de certains services d'évaluation, la rémunération payable à l'agent des transferts et l'agent chargé de la tenue des registres pour la prestation de certains services financiers, de tenue de registres et de communications d'information et de services administratifs généraux, les honoraires payables aux comptables, les frais courants, notamment les droits réglementaires et de licence, et les charges liées aux opérations de portefeuille.

Le gestionnaire peut établir une limite maximale pour les charges d'exploitation annuelles totales du Fonds. Le gestionnaire ou les membres de son groupe peuvent régler certaines charges d'exploitation du Fonds afin de garder les charges d'exploitation annuelles du Fonds en dessous de cette limite établie. Les montants pris en charge par le gestionnaire, le cas échéant, sont présentés aux états du résultat global. En tout temps, le gestionnaire peut cesser de prendre en charge des charges.

Chaque catégorie de parts est responsable de régler les charges qui lui sont spécifiquement liées et une partie proportionnelle des charges qui sont communes à toutes les catégories de parts.

Pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017, les «accords de paiement indirect», dans le cadre desquels un courtier est rémunéré au moyen de commissions en contrepartie de ses services de courtage, ne s'appliquaient pas aux commissions et aux coûts de transaction du Fonds.

13) OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les activités de placement du Fonds sont gérées par Next Edge Capital Corp.

a) Frais de gestion

En vertu du contrat de gestion des placements, le Fonds a mandaté le gestionnaire pour lui fournir des services de gestion (se reporter à la note 12, *Frais et charges d'exploitation*). Le total des frais de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'est élevé à 609 242 \$ (850 732 \$ en 2017) et est présenté dans les états du résultat global, et des frais à payer au gestionnaire de 27 540 \$ au 31 décembre 2018 (2 193 \$ au 31 décembre 2017) sont présentés dans les états de la situation financière.

b) Honoraires du comité d'examen indépendant

La rémunération totale versée aux membres du comité d'examen indépendant pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, présentée dans les états du résultat global, s'est élevée à 25 432 \$ (30 524 \$ en 2017) et était composée uniquement de frais fixes. Aux 31 décembre 2018 et 2017, aucun montant n'était à payer à l'égard des honoraires du comité d'examen indépendant.

Next Edge AHL Fund

Renseignements généraux

GESTIONNAIRE ET PRINCIPAL DISTRIBUTEUR

Next Edge Capital Corp.
1, Toronto Street, bureau 200
Toronto (Ontario) M5C 2V6

Téléphone : 416-775-3600
Télécopieur : 416-775-3601
Sans frais : 1-877-860-1080

www.nextedgecapital.com

AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES, AGENT DES TRANSFERTS, AGENT D'ÉVALUATION ET DÉPOSITAIRE

RBC Investor & Treasury Services
155, Wellington Street West
Toronto (Ontario) M5V 3H6

www.rbcits.com

AUDITEURS

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.
100, Adelaide Street West, C.P. 1
Toronto (Ontario) M5H 0B3

www.ey.com/ca/fr

CONSEILLERS JURIDIQUES

McMillan S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Brookfield Place, bureau 4400
181, Bay Street
Toronto (Ontario) M5J 2T3

www.mcmillan.ca

GESTIONNAIRE DE PLACEMENTS

AHL Partners LLP
Man AHL London
Riverbank House
2 Swan Lane
London, EC4R 3AD
Royaume-Uni

www.ahl.com

Next Edge Capital Corp. 1,
Toronto St., bureau 200
Toronto (Ontario) M5C 2V6

Tél. : 416-775-3600
Télec. : 416-775-3601

www.nextedgecapital.com